

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 29 janvier 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 23.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART – Eric THOMY – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE

Madame Valérie GUERAULT donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 1 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 1 février 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



### **3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 24

Conseillers  
absents : 3  
dont 3 avec procuration

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

#### **Pour rappel :**

Montant des dépenses d'investissement au Budget primitif 2023 : 7 204 268,56 €

Remboursement de la dette payé en 2023 : 172 023,46 €

25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 hors remboursement de la dette :  
1 758 061,28 €.

#### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

| Chapitre                                    | Montant<br>nécessaire | Objet                                                       |
|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------|
| 217 – Climont – service enfance (21318)     | 50 000,00 €           | Travaux d'aménagement intérieurs                            |
| 212 – Ecole Maternelle Haldenbourg (21312)  | 6 500,00 €            | Réfection de sol d'une salle de classe                      |
| 110 – Mairie (21311)                        | 2 000,00 €            | Adaptation des baies informatiques pour accueil de la fibre |
| 113 – accueil collectif                     | 300,00 €              | 2 paires de talkies-walkies                                 |
| 114 – accueil familial (2184)               | 1 800,00 €            | 2 poussettes 3 places                                       |
| 114 – accueil familial (2184)               | 500,00 €              | 2 lits                                                      |
| 210 – Ecole Maternelle Leclerc (21312)      | 1 400,00€             | Adaptation des baies informatiques pour accueil de la fibre |
| 213 – Ecole Elémentaire Leclerc (21312)     | 2 000,00€             | Adaptation des baies informatiques pour accueil de la fibre |
| 412 – Ecole de MusiqueS-Villa Ravel (21318) | 1 400,00€             | Adaptation des baies informatiques pour accueil de la fibre |
| 312 – Gymnase (21318)                       | 1 200,00€             | Adaptation des baies informatiques pour accueil de la fibre |
| 110 – Mairie (21311)                        | 990,00 €              | Installation de sous compteurs électriques et gaz           |
| 210 – Ecole Maternelle Leclerc (21312)      | 990,00 €              | Installation de sous compteurs électriques et gaz           |

|                                             |             |                                                                                 |
|---------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 213 - Ecole Elémentaire Leclerc (21312)     | 990,00 €    | Installation de sous compteurs électriques et gaz                               |
| 412 - Ecole de MusiqueS-Villa Ravel (21318) | 990,00 €    | Installation de sous compteurs électriques et gaz                               |
| 312 – Gymnase (21318)                       | 990,00 €    | Installation de sous compteurs électriques et gaz                               |
| 410 - Centre Culturel (21318)               | 2 650,00 €  | Installation de sous compteurs électriques et gaz                               |
| 213 – groupe scolaire (21312)               | 1 200,00 €  | Rédaction des pièces de marché maîtrise d'œuvre travaux dans les écoles Leclerc |
| 513 – Gendarmerie (2132)                    | 6 000,00 €  | Réfection douche logement                                                       |
| TOTAL                                       | 81 900,00 € | Inférieur à la limite de 1 758 061,28 €                                         |

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Par 24 Voix pour**

**3 Abstentions : Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT (procuration de vote)**

Mundolsheim, le 1 février 2024

Le Maire,



Béatrice BULLON

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID : 067-216703090-20240129-DEL20240129PV03-DE

